



Comité Départemental Handisport du Pas de Calais

Assemblée Générale électorale du 2 Février 2013

APPEL A CANDIDATURE

Au Comité Directeur Départemental pour la Paralympiade 2013-2017

Représentant d'une Association ou section
handisport affiliée

Je soussigné(e),.....
Président(e) de l'association ou de la section :.....
Affiliée à la Fédération Française Handisport, présente à l'élection du Comité Directeur
Départemental pour représenter mon association* ou mon club* la candidature de :

Madame, Monsieur :.....
N° licence Handisport :.....
Né le :.....
Adresse personnelle :.....
Code Postale :.....Ville :.....
Téléphone :.....Mobile :.....
Courriel :.....@.....

Fait à.....le.....

Signature du candidat

Signature du Président

A Titre Individuel

Je soussigné(e),.....
Licencié(e) l'association ou au club :.....
Affiliée à la Fédération Française Handisport, présente à l'élection du Comité Directeur
Départemental pour représenter mon association* ou mon club* la candidature de :

Madame, Monsieur :.....
N° licence Handisport :.....
Né le :.....
Adresse personnelle :.....
Code Postale :.....Ville :.....
Téléphone :.....Mobile :.....
Courriel :.....@.....

Fait à.....le.....

Signature du candidat

Appel à candidature à renvoyer avant le 15 Janvier 2013 :

Par voie Postale : Comité Départemental Handisport du Pas de Calais
7 rue de l'école
62180 WABEN

Par Courriel : comitedepartementalhandisport62@laposte.net



Article 8 des statuts (extrait) :

Le vote par procuration est possible, toutefois le représentant d'une association ne peut être mandaté que par les associations du même département où se trouve le siège de sa propre association ou par le président du Comité départemental.

Seules pourront disposer de leur voix ou les déléguer les associations en règle avec la Fédération, le Comité Régional et le Comité Départemental qui la concerne. Le porteur de voix ne peut disposer que des procurations de 4 associations autres que celle pour laquelle il est mandaté. Chaque association ou section dispose d'un nombre de voix en fonction du nombre de licenciés.

Article 10 des statuts (extrait) :

Conformément aux statuts Les votes auront lieu à bulletin secret (ou à main levée) lors de l'assemblée Générale du Comité Départemental handisport 62 du 2 Février 2013.